

5.2.1

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

Commune de **SAINT-FELIX-LAURAGAIS**

ELABORATION

P.L.U. arrêté le 1 MAR. 2006

P.L.U. approuvé le 18 Décembre 2007

PLAN LOCAL D'URBANISME

ANNEXES

**LISTE DES SERVITUDES
D'UTILITE PUBLIQUE**

ARRETE DU MAIRE

PORTANT MISE A JOUR DU PLAN D'URBANISME

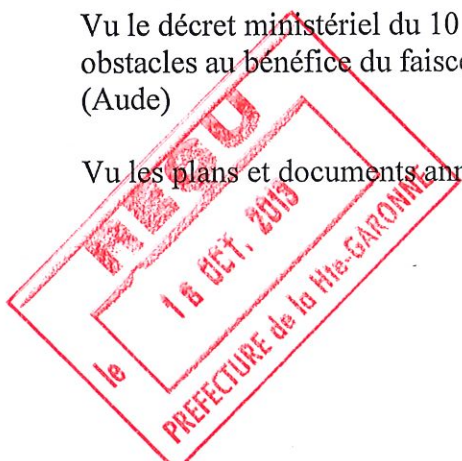
Le Maire de la commune de Saint-Félix Lauragais,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L126-1 , R126-1, R 126-2 et R 123-22

Vu le plan d'urbanisme de SAINT FELIX LAURAGAIS approuvé par délibération du Conseil Municipal du 18 Décembre 2007 et modifié par délibération du conseil municipal du 7 Septembre 2011,

Vu le décret ministériel du 10 avril 2012 instituant des servitudes radioélectriques contre les obstacles au bénéfice du faisceau hertzien Mont de Marsan (Landes)/ Villemagne-la Régine (Aude)

Vu les plans et documents annexés;



ARRETE

ARTICLE 1 : Le plan d'urbanisme de la commune de Saint-Félix Lauragais est mis à jour à la date du présent arrêté en ce qui concerne l'annexe relative aux servitudes d'utilité publique (tableau récapitulatif et plan planche B).

ARTICLE 2 : La mise à jour a été effectuée sur les documents tenus à la disposition du public à la mairie.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera affiché en mairie durant un mois.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté accompagné des pièces correspondantes sera adressé à Monsieur le Préfet de Haute-Garonne.

Fait à Saint-Félix Lauragais, le 11 octobre 2013

Le Maire
André REY

A handwritten signature in black ink, followed by a circular official seal. The seal contains the text 'MAIRIE DE SAINT-FELIX-LAURAGAIS' and the number '31' at the bottom.

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE DE SAINT-FELIX LAURAGAIS

DESIGNATION OFFICIELLE DE LA SERVITUDE	DESIGNATION DU GENERATEUR	REFERENCE DE L'ACTE QUI L'INSTITUE	DESIGNATION DU SERVICE LOCALEMENT RESPONSABLE
AC1 - Servitudes de protection des monuments historiques	Eglise	Classée monument historique le 08 juin 1920	Service Territorial de l'architecture et du patrimoine 69 Rue du Taur 31000 - TOULOUSE
Halle	Halle	Inventaire des monuments historiques le 09 novembre 1926	
Croix en fer forgé, place des halles	Croix en fer forgé, place des halles	Inventaire des monuments historiques le 31 janvier 1927	
Presbytère : façade sur rue	Presbytère : façade sur rue	Inventaire des monuments historiques le 31 janvier 1927	
Restes des remparts	Restes des remparts	Inventaire des monuments historiques le 31 janvier 1927	
Maison à côté du presbytère : façade et toiture Parcelles n°75,76	Maison à côté du presbytère : façade et toiture Parcelles n°75,76	Inventaire des monuments historiques le 11 avril 1950	

RECU

le 08 Oct. 2013

Mairie de la Haute-Garonne

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE DE SAINT-FELIX LAURAGAIS

DESIGNATION OFFICIELLE DE LA SERVITUDE	DESIGNATION DU GENERATEUR	REFERENCE DE L'ACTE QUI L'INSTITUE	DESIGNATION DU SERVICE LOCALEMENT RESPONSABLE
AC2 - Protection des sites et des monuments historiques	<p>Chapelle Saint Roch, cimetière et abords Parcelles n°366 à 369 section M</p> <p>Plateau des fourches : maisonnette et bosquet de cyprès et de cèdres (parcelles section 4, n° 31 et 32); Ligne de cyprès Parcelle n°507, section M2</p> <p>Butte des trois moulins : façades toitures et élévations des immeubles bâtis et les chemins d'accès aux moulins Voir cartographie</p> <p>Château, anciens remparts, promenade et leurs abords Voir cartographie</p> <p>Place de la halle , maisons qui l'entourent, croix de mission, halle et tour, maisons bordant au sud la rue Déodat de Séverac y compris l'église Voir cartographie</p> <p>Ensemble formé par la rigole de la plaine et la rivière Le Laudot</p>	<p>Site inscrit le 31 décembre 1942</p> <p>Site inscrit le 31 décembre 1942</p> <p>Site inscrit le 04 février 1943</p> <p>Site inscrit le 25 février 1943</p> <p>Site inscrit le 04 mars 1943</p> <p>Site classé Décret du 16 octobre 2001</p>	<p>Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement du Logement Cité Administrative – Bâtiment G Boulevard Armand Duportal 31074 TOULOUSE CEDEX</p>

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE DE SAINT-FELIX LAURAGAIS

DESIGNATION OFFICIELLE DE LA SERVITUDE	DESIGNATION DU GENERATEUR	REFERENCE DE L'ACTE QUI L'INSTITUE	DESIGNATION DU SERVICE LOCALEMENT RESPONSABLE
T1 - Servitudes relatives au chemin de fer	Voie ferrée Castelnaudary - Rodez	Application de la loi du 15 juillet 1845	SNCF Direction de Limoges Agence Immobilière Régionale 25 Rue du Chinchauvaud 87065 - LIMOGES